



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

PLAN MERCREDI

VILLE DE SURESNES

La commune de Suresnes souhaite inscrire son Plan Mercredi dans la démarche globale de son Projet Educatif Territorial 2018/2021. Afin de construire son nouveau PEDT, la commune de Suresnes a engagé, de mars à mai 2018, un important travail de concertation avec tous les partenaires et acteurs de la communauté éducative (parents d'élèves, directeurs d'animation, directeurs d'école, enseignants, structures sportives et culturelles etc.). Cela a permis de relever :

- une satisfaction des familles :
 - par rapport aux activités organisées pendant les temps périscolaires
 - grâce à la présence de directeurs d'animation sur chaque site, permettant la création d'un binôme directeur d'école/directeur d'animation

- l'importance de développer une meilleure articulation :
 - des temps (scolaire/périscolaire/extrascolaire)
 - des transitions (Ville/Education nationale)
 - des passages de vie (petite enfance/enfance/adolescence)
 - des environnements (familiaux/sociaux/culturels)

- des réflexions spécifiques à poursuivre concernant :
 - l'accueil et de la prise en compte des élèves en situation de handicap
 - le renforcement de la cohésion de l'ensemble des acteurs
 - le développement du partage de bonnes pratiques

Cela a permis de rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet commun portant des valeurs communes que sont : la réussite éducative de tous, l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'épanouissement personnel et l'estime de soi, la citoyenneté, la laïcité, la solidarité, etc.

La mise en œuvre d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours ayant un impact sur la semaine des enfants, un des ateliers de construction du PEDT, auquel était invitée la communauté éducative, a porté spécifiquement sur la thématique de la journée du mercredi en centre de loisirs (cf. Annexe).

1- Les objectifs visés

Axe 1 - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

La Ville de Suresnes s'efforce de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et ainsi d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité. C'est pourquoi l'un des objectifs principal est de structurer, formaliser et créer une continuité entre le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les centre de loisirs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. En outre, il est important de tenir compte des spécificités et des besoins de chaque enfant, afin de permettre à chacun d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer, d'expérimenter pendant les différents moments de sa journée et de sa semaine qui doivent être éducatifs et cohérents avec le temps scolaire.

a) [Mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs](#)

La ville de Suresnes va mettre en place des actions de partenariats et de complémentarités telles que :

- Systématiser la présence des directeurs d'animation aux Conseils d'école ;
- Soutenir et encourager la présentation des projets d'école aux équipes d'animation ainsi que la présentation des projets pédagogique aux équipes enseignantes ;
- Développer le travail partenarial avec l'Education nationale dans le cadre d'axes spécifiques autour du Projet Educatif Territorial ;
- Faciliter les liens et les rencontres au travers d'activités entre niveau primaire et collège dans le cadre du cycle 3;
- Porter une réflexion autour de l'élaboration de chartes : charte d'occupation des locaux – charte définissant les responsabilités de chacun, lors des temps de transition entre temps scolaire et périscolaire – charte des temps périscolaires.

b) [Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires](#)

La Ville va proposer des thématiques pour la mise en place de projets communs sur les temps scolaires et périscolaires. Il s'agira de développer un travail partenarial avec l'Education nationale afin de renforcer la cohérence et la complémentarité entre les actions proposées par les services municipaux sur le temps scolaire et les attendus des programmes scolaires dans la mise en place des parcours Citoyenneté, Santé et d'Education Artistique et Culturelle. L'objectif sera de permettre aux enfants de faire davantage de lien entre les contenus scolaires et les sensibilisations pratiques proposées par les services municipaux, afin qu'ils puissent y mettre du sens dans une logique de progression.

Dans le cadre de groupes de travail, des thématiques prioritaires ont été définies en partenariat avec l'Education nationale :

- **parcours citoyenneté :**
 - L'éco-citoyenneté : travail sur le tri et la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire
 - Vivre ensemble (estime de soi, égalité fille-garçons, respect des différences, empathie...)
- **parcours éducation artistique et culturelle :**
 - Le patrimoine local
- **parcours éducation à la santé :**
 - Hygiène et équilibre alimentaire, avec un axe renforcé sur l'activité physique pour les élémentaires

La Ville souhaite développer l'articulation avec l'Education nationale en travaillant sur la cohérence entre les activités périscolaires et les enseignements scolaires. L'objectif sera de créer une complémentarité entre les projets d'école et ceux des centres de loisirs, ainsi le mercredi des activités pourront portées sur des thématiques qui ont été abordées dans la semaine.

c) [Permettre une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation](#)

Des actions ont déjà été menées :

- Création en 2014 de binômes directeurs d'école/directeurs d'animation ;
- Des ateliers spécifiques sur la journée du mercredi ont eu lieu, entre mars et mai 2018, dans le cadre de la construction du nouveau PEDT en présence notamment de l'Education nationale et des directeurs d'animation ;
- Des projets complémentaires sont proposés par le service des activités périscolaires en accord entre les directeurs d'animation et les directeurs d'école (projet citoyenneté, comédie musicale, atelier philosophie, etc.)

Il y a la volonté de poursuivre et renforcer cette collaboration par :

- La mise en place des temps d'échanges quotidiens entre les directeurs d'école et les directeurs d'animation, afin de faciliter les transitions entre les temps scolaires et les temps périscolaires ;
- La sanctuarisation des temps d'échanges entre les équipes enseignantes et des équipes d'animation, afin de favoriser une collaboration de qualité. Ces rencontres permettront de faciliter les échanges et les projets communs ;
- L'organisation des groupes de travail annuels sur des thématiques communes entre l'Education nationale, la Ville, les associations, etc.

d) [Intégrer les équipes enseignantes et d'animation aux différentes instances de pilotage du Projet Educatif Territorial](#)

Les directeurs d'école et d'animation participent aux :

- comités de suivi du PEDT
- ateliers de construction du PEDT
- commissions Extra-Municipale de l'enseignement réunissant les élus, l'Education nationale, les directeurs d'animation
- réunions et groupes de travail organisés en fonction des thématiques (pause méridienne, classes d'environnement, etc.)

Axe 2 : l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

La Ville de Suresnes s'efforce de donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire. Cela implique de bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte de chacun d'entre eux. Cette ambition se traduit dans l'action au quotidien des intervenants sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires, et peut nécessiter également des modalités d'action spécifiques pour les enfants ayant des fragilités ou difficultés. C'est dans ce cadre que la Ville s'est dotée d'un Programme de Réussite Educative dès 2009. En outre, en 2018 elle a poursuivi la dynamique engagée depuis de nombreuses années pour l'accueil des enfants en situation de handicap, et a répondu conjointement avec le service de la Petite Enfance à l'appel à projet « Accueil des enfants en situation de handicap » initié par la Caisse d'Allocations Familiales.

a) Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap

En 2018, La Ville a accueilli sur les temps périscolaires et extrascolaires (centre d'accueil du matin, pause méridienne, centre d'accueil du soir, centre de loisirs) :

- 40 enfants en situation de handicap et diagnostiqués par la MDPH
- Sur les 205 enfants ayant un PAI, certains demandent une vigilance accrue de la part des animateurs (allergies, diabète, etc.)
- Une soixantaine d'enfants en « situation difficile » (non reconnus handicapés le plus souvent ayant des problèmes de comportement demandant une prise en charge renforcée par les animateurs).

Un référent handicap sur les temps périscolaires / extrascolaires a été nommé et a engagé un travail de diagnostic, en partenariat avec les directeurs d'animation, avec pour objectif de réaliser un état des lieux de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques sur les centres d'accueil et de loisirs. Tous les directeurs d'animation ont été rencontrés en entretiens individuels pour échanger sur leur expérience, et l'accueil des enfants handicapés sur leur site.

En parallèle, la Ville de Suresnes a signé le 26 mai 2018, la charte d'engagements du Réseau Loisirs Handicap 92, reconnaissant ainsi l'expertise du SAIS 92 pour accompagner et informer les familles d'enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs.

Des animateurs sont spécialement recrutés pour certains enfants demandant une prise en charge accrue, notamment les mercredis et les vacances scolaires.

Différentes actions sont menées en partenariat étroit avec les services de la Petite Enfance :

- Assurer une continuité dans le parcours de vie des enfants en situation de handicap, en développant un partenariat avec les acteurs de la petite enfance et de la jeunesse ;
- Elaborer un protocole d'accueil des enfants en situation de handicap : organiser des rendez-vous avec les familles, la référente handicap, le directeur d'animation et le responsable d'unité¹ en charge du secteur afin de préparer l'arrivée en centre de loisirs ;
- Organiser des rencontres avec des professionnels de santé en fonction des problématiques pour les directeurs d'animation et animateurs (sensibilisations autour du diabète, de l'autisme) ;
- Augmenter les compétences des directeurs d'animation et des animateurs via des formations ou conférences dispensées par le SAIS 92 et d'autres associations partenaires.

b) Développer la mixité sociale

La commune de Suresnes propose une tarification des prestations périscolaires différenciées et déterminées selon les revenus des familles.

La Ville regroupe également l'ensemble des enfants au centre de loisirs des Landes sur certaines périodes de vacances scolaires, permettant ainsi que l'ensemble des enfants se côtoient et travaillent sur des projets communs.

Des regroupements seront également faits au centre de loisirs des Landes le mercredi dans le cadre d'activités et projets communs entre les différents sites.

¹ Coordinateur géographique supervisant plusieurs structures péri et extrascolaires

c) Mettre en place une politique d'information des familles

La Ville met à la disposition des familles des informations concernant le temps périscolaire et extrascolaire sur le site de la Ville : le guide pratique des inscriptions périscolaires, la brochure « rentrée scolaire 2018-2019 », le règlement intérieur des accueils de loisirs maternels et élémentaires ainsi que les projets pédagogiques de chaque structure.

Des réunions régulières (environ chaque trimestre avant les Conseils d'école) ont lieu entre les directeurs d'animation et les parents d'élèves dans chaque structure. Ces réunions permettent d'informer les parents et d'échanger sur les différentes prestations périscolaires.

Les familles sont également intégrées via leur participation à des ateliers spécifiques à la journée du mercredi dans le cadre de la construction du PEDT auxquels ont été conviées les fédérations de parents d'élèves.

D'autres actions destinées à informer les familles vont se mettre en place :

- Généraliser la réalisation de livrets annonçant les activités proposées le mercredi à l'ensemble des structures ;
- Organiser des manifestations, rencontres et expositions ;
- Mettre en place des temps d'échanges, formels et informels, entre les parents et les animateurs, à l'instar des actions déjà proposées pendant les temps d'accueil du soir (« point info familles » : accueil des familles pour un temps de transitions entre le temps périscolaire et le temps familial).

Axe 3 : Mettre en valeur la richesse du territoire

La Ville de Suresnes souhaite poursuivre, enrichir et diversifier son offre d'activités périscolaires grâce à son partenariat avec des associations, à l'utilisation de ses équipements culturels et sportifs, à la visite de son patrimoine historique et de ses sites naturels présents sur le territoire (cimetière américain, Mémorial du Mont-Valérien, etc.). En effet, la Ville bénéficie d'un patrimoine historique important, une politique culturelle forte est privilégiée avec une médiathèque, une école d'arts plastiques, un théâtre, un cinéma ayant une programmation en direction du jeune public, un musée d'Histoire Urbaine et Sociale et un conservatoire. La Ville mène également une politique sportive ambitieuse en soutenant les associations et les initiations à travers l'école des sports et la présence des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) dans les écoles.

a) Permettre la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel :

Tout au long de l'année les accueils de loisirs pourront proposer des sorties ayant pour objectif de découvrir la ville et ses institutions. Dans le cadre du parcours citoyen, des visites au mémorial du Mont-Valérien et des visites de mairie seront organisées, ainsi que des visites de sites naturels (fermes pédagogiques).

Pour les écoles qui seraient le plus éloignées de ces équipements, le service « garage » de la Ville met quotidiennement au service des écoles et des centres de loisirs (mercredis et vacances scolaires) et dans la mesure du possible les moyens nécessaires permettant :

- Les transports des enfants vers les structures sportives et culturelles de la ville ;
- Les transports des enfants en sorties.

b) Construire des partenariats avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles suresnois

La Ville souhaite poursuivre le partenariat mis en place depuis plusieurs années avec les associations :

- Coup de Pouce : qui a pour objectif d'apporter, pendant le cours préparatoire, un appui à l'entrée dans la lecture et l'écriture tout en travaillant l'implication des familles et de l'ensemble des professionnels concernés autour de l'enfant.
- Courte Echelle : qui a pour objectif d'assurer le suivi individualisé d'enfants en difficulté. L'enfant est accompagné par un bénévole qui le suivra tout au long de l'année. L'association organise également une aide aux devoirs qui s'adresse à des élèves en difficulté du CE1 à la 5^{ème} tous les jours scolaires (10 à 12 élèves par groupe). Des stages de révisions en français, mathématiques et anglais sont également organisés pendant les petites vacances scolaires.

L'objectif est de permettre à chaque enfant d'accéder à des activités culturelles et sportives. C'est pourquoi les établissements sportifs et culturels de la ville seront des partenaires privilégiés. La journée du mercredi, les enfants auront accès à la médiathèque, au MUS, au cinéma du capitole, à la fondation good planet, à la piscine (2 créneaux par mercredi, 8 par mois), à une salle associative, à un terrain extérieurs et au centre de loisirs des Landes (salle de motricité et terrains extérieur). De plus, le territoire des Hauts-de-Seine est riche en structures de loisirs (patinoires, bowling) et dispose d'une situation géographique (bois de Boulogne, Parc du Château) permettant les sorties.

c) Impliquer les habitants dans les projets pédagogiques

L'avis des familles et des différents partenaires sur les activités et projets proposés seront recueillis notamment par le biais des comités de suivi du PEDT, d'ateliers thématiques, de questionnaires le cas échéant et de divers temps d'échanges, comme les espaces de concertations existants (réunion de fédérations de parents d'élèves, la Commission extramunicipale de l'enseignement).

Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

La Ville de Suresnes poursuit sa politique éducative permettant à chaque enfant d'accéder à des initiations culturelles, sportives, scientifiques, techniques et artistiques (dans la continuité des contrats bleus des années 1980 et des ateliers du Contrat Educatif Local depuis le début des années 2000).

a) Construire des activités dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).

La Ville met à disposition des centres de loisirs des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation (filière animation depuis 2001 avec de nombreuses formations proposées) du sport et de la culture. En 2018, la Ville compte 19 directeurs d'animation, 49 animateurs titulaires, 26 animateurs mensuels et 34 animateurs vacataires. Le mercredi, une centaine d'animateurs travaillent sur les centres de loisirs ainsi qu'un Educateur Territorial d'Activité Physique et Sportives.

L'objectif de la journée du mercredi est de permettre aux enfants d'accéder à des activités de qualité répondant à leurs besoins. Ce temps développe également l'apprentissage de nouvelles compétences au cours des activités ou ateliers proposés.

Des réunions de préparation d'1h30 ont lieu chaque semaine entre les équipes d'animation et sont spécifiques à l'organisation de la journée du mercredi (formats, activités...). Des réunions d'échanges de compétences ont lieu trois fois dans l'année, permettant aux animateurs de se former sur des techniques spécifiques et ce afin de proposer des activités de qualité sur l'ensemble des structures.

- b) Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc...) elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

Le travail de concertation a relevé l'importance d'une meilleure articulation des transitions concernant les différents temps de l'enfant. Il s'agit d'une orientation majeure dans la mise en application du nouveau PEDT.

L'évaluation du précédent PEDT a également mis en exergue l'importance d'avoir une pause méridienne de qualité et coordonnée entre les différents acteurs. Il est apparu comme un sujet primordial dans le renouvellement de ce PEDT requérant un travail en atelier. En effet, Il s'agit d'un temps au cours duquel des professionnels, aux compétences et missions diverses, agents de restauration, ATSEM, animateurs, composent l'équipe éducative au service de l'enfant. L'objectif étant de faire en sorte que ce temps permette le développement de l'aspect éducatif des enfants en les accompagnant vers plus d'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne et en les sensibilisant à la découverte du goût (par exemple le mercredi les animateurs mangent à table avec les enfants), en leur proposant des activités et des ateliers et en les sensibilisant à une démarche éco-responsable.

La ville souhaite proposer des activités riches, variées et ponctuées de sorties éducatives dans le cadre des projets d'animations avec des thématiques qui se déclineront en cycle d'activités, autour de thématiques sportives, culturelles, citoyennes et scientifiques.

C'est pourquoi des groupes de travail, en présence des services de la ville, de la communauté éducative, des associations et des parents d'élèves, vont être organisées dans un objectif de coordination des différentes activités.

- c) La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.

Le précédent PEDT de la Ville de Suresnes attachait déjà une grande importance à l'organisation de la journée des enfants en fonctions de leurs rythmes, de leurs besoins et de leurs attentes. Des propositions et actions allant dans ce sens avaient été alors développées :

- Proposer des temps d'animation différenciés pendant les temps périscolaires (alternance entre temps tonique et temps plus calme) ;
- Adapter les contenus, les méthodes, les locaux aux besoins de tous les enfants ;
- Favoriser l'émergence d'un programme d'activités variées afin de permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs envies ;
- Proposer des espaces d'activités (BCD, jeux de construction, etc.) permettant aux enfants d'aller et venir ;
- Proposer des temps libres, de repos, des temps de jeu pour que les enfants aient un moment à eux ;
- Développer la proposition d'ateliers permettant aux enfants de s'initier ou de découvrir des pratiques sportives, culturelles, scientifiques, techniques ou artistiques ;

Dans son nouveau PEDT, la Ville de Suresnes souhaite poursuivre le développement d'actions allant dans ce sens et ainsi :

- Développer la réflexion concernant les activités proposées aux enfants de CM1/CM2 en développant des conseils d'enfants ;
 - Développer des passerelles entre les maisons de quartiers et les centres de loisirs pour les enfants de CM1/CM2 ;
 - Mettre en place une animation participative permettant d'inclure l'enfant dans le choix des activités proposées ;
 - Permettre à l'enfant d'avoir des temps de concertation ;
 - Etablir des questionnaires et réaliser des entretiens ;
 - Sanctuariser des ateliers éducatifs et groupes de travail avec les parents, les enseignants, les associations, afin de construire des parcours.
- d) Les activités sont plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

A l'instar des centres d'accueil du soir, une attention particulière sera portée pour finaliser les cycles d'activités par un temps fort (portes ouvertes, spectacles, expositions) de restitution à la fois valorisant pour les enfants, les familles, les acteurs et partenaires du territoire.

2- Evaluation

Tout au long de la mise en œuvre du PEDT/Plan Mercredi celui-ci :

- Sera décliner en fiches actions avec mise en place d'indicateurs d'évaluation, pour que chaque acteur se l'approprié
- Fera l'objet d'une évaluation :
 - chaque année dans l'objectif de l'enrichir et de l'ajuster en fonction des observations et constats formulés lors des différentes concertations organisées pendant sa phase de mise en œuvre, et à l'occasion des travaux du comité de suivi
 - sur sa pertinence, son efficacité, son impact et son efficience permettant de vérifier si les objectifs opérationnels et stratégiques visés sont atteints (à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

Annexe

Synthèse des actions proposées aux ateliers thématiques « centre de loisirs du mercredi » les 12 avril et 24 mai 2018

La composition des ateliers thématiques : Education nationale (enseignants, directeurs), les représentants des parents d'élèves, les services de la ville concernés et les partenaires extérieurs

Axes	Objectifs	Description des actions
mettre en place un projet structuré pour la journée du mercredi	réfléchir à une nouvelle organisation de la journée du mercredi	mettre en place des projets sur une journée complète d'animation et intégrer des activités dès le matin
		proposer des activités adaptées au rythme de l'enfant sur une journée entière de centre de loisirs- prise en compte du bien-être physique et affectif des enfants
		organiser des réunions de préparation d'1h30 chaque semaine entre les équipes d'animation et sont spécifiques à l'organisation de la journée du mercredi (formats, activités...)
	mettre en place des réunions de bonnes pratiques entre les différents sites ainsi que des référentiels	
permettre aux enfants de s'approprier cette journée	avoir une réflexion spécifique sur les activités proposées aux enfants de CM1 et CM2	
	mettre en place une animation participative pour déterminer les activités souhaitées par les enfants	
assurer une continuité éducative	permettre une complémentarité des projets d'école et des projets d'animation	faire en sorte que les animateurs soient polyvalents et développer leur présence aussi bien avec les élèves de maternelle que d'élémentaire
		faciliter les transitions proposées des activités communes CP/GS sur la journée du mercredi
		possibilité de faire des activités le mercredi sur des thématiques qui ont été étudiés dans la semaine

améliorer l'information et les échanges avec les parents pour permettre une co-éducation	répondre aux besoins des familles suresnoises	possibilité d'inscrire les enfants à la journée ou à la 1/2 journée
	généraliser les outils de communication	généraliser la mise en place de livrets qui communiquent sur les activités proposées le mercredi permettant à l'enfant de se projeter
permettre l'accueil de tous les enfants	améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap	préparer en amont l'accueil entre les équipes d'animation et les familles
		développer des modules de formation à destination des animateurs
		développer le rôle de compagnonnage à destination des enfants porteurs de handicap